

## **1 – CONTEXTE ET ENJEUX**

Le site naturel et agricole d'Yzeron aval est inscrit à l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensibles, actualisé le 22 novembre 2013. Il est également compris dans la trame verte de l'agglomération lyonnaise et bénéficie à ce titre de la politique des Projets nature de la Métropole de Lyon.

Ce site correspond à un ensemble de vallons et de pentes boisées surplombant l'Yzeron et s'étendant en arc de cercle du nord-ouest au sud-est de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon. Il constitue ainsi une connexion entre les Monts du Lyonnais et les balmes boisées de la Saône. Il présente à la fois un intérêt paysager et naturaliste.

Par délibération du 4 avril 2011, le Grand Lyon a approuvé, dans la cadre des Projets Nature, le lancement sous sa maîtrise d'ouvrage d'une étude préalable de définition d'un plan de gestion et de mise en valeur du Projet Nature Yzeron Aval (14<sup>ème</sup> projet nature). L'étude a été co-financée par le Département du Rhône.

L'aire d'étude reprend le zonage ENS « Yzeron aval » avec une extension en remontant le long de la rive droite de la Saône. En cours d'étude, le comité de pilotage a décidé d'étendre l'aire d'étude :

- à l'ouest sur le secteur de Taffignon (communes de Francheville, Sainte-Foy-lès-Lyon et Chaponost)
- à l'est entre l'Yzeron et les Balmes de la Saône pour englober le parc Chabrière sur la commune d'Oullins.

L'étude a eu pour objet de dresser un diagnostic écologique de l'espace naturel puis de définir un plan de gestion décliné en programmes d'actions pluriannuels destinés à favoriser l'accès de la population à cet espace de façon compatible avec la préservation de la biodiversité.

Ce projet est conduit par les communes de Sainte-Foy-lès-Lyon, La Mulatière et Oullins, en partenariat avec la Métropole de Lyon. Le diagnostic a fait ressortir que ce territoire, situé au sein de l'agglomération lyonnaise, présente un potentiel important en matière d'accueil et de valorisation auprès du public.

Les parties prenantes du Projet Nature Yzeron Aval, ont défini de façon partenariale ses objectifs :

- **la connaissance** : mieux connaître et suivre l'évolution des espaces concernés (valeur écologique, potentialités, ...) ;
- **la préservation** : les projets nature sont un des outils de préservation de la trame verte (ensemble des espaces naturels et agricoles périurbains peu ou pas bâtis constituant un réseau continu) : ils permettent de mettre en place des actions telles que des acquisitions par la collectivité, des conventions de gestion, ... ;
- **la gestion** : gestion des milieux naturels, mais aussi des conflits d'usage, organisation de la fréquentation, gestion de la propreté sur les sites, ... ;
- **la valorisation** : notamment par une ouverture au public grâce à des aménagements et animations visant à la valorisation et à la compréhension de ces espaces par les citoyens, à leur sensibilisation.

Ce territoire est un vallon principalement boisé, enclavé dans le tissu périurbain ; il est un lieu privilégié de pratiques de loisirs de plein air fréquenté par les habitants locaux. Il présente un intérêt écologique quant à la diversité des milieux naturels et des espèces animales et végétales. L'intérêt du site réside aussi dans la présence d'un patrimoine bâti témoin de l'histoire des lieux.

La commune de Sainte-Foy-lès-Lyon, mandataire et maître d'ouvrage du programme de 2014 à 2016, de 2017 à 2019, et de nouveau de 2020 à 2022, est chargée de l'organisation générale de la démarche, assure la coordination et la cohérence des différentes actions à mener.

## **2 – OBJET DE L'APPEL À PROJETS**

Dans le cadre des objectifs de connaissance et de valorisation de ses espaces, le Projet Nature Yzeron Aval met en place un programme d'éducation, de sensibilisation à l'environnement et de découverte des milieux sur son territoire. Il souhaite donc confier cette mission à des associations qui interviennent dans ce domaine.

Les animations pédagogiques dans le cadre du Projet Nature Yzeron viseront à :

- faire découvrir et comprendre le fonctionnement et la valeur d'un espace naturel ;
- apporter aux bénéficiaires les connaissances nécessaires pour favoriser un comportement respectueux vis-à-vis de son environnement et développer leur sens critique pour agir de manière responsable et efficace face aux problèmes et à la gestion qualitative de l'environnement :
  - décliner les grands principes et valeurs du respect de l'environnement (éco-citoyenneté...) ;
  - expliquer les règles de conduite à tenir en milieu naturel et agricole ;
- faire appréhender le contexte territorial :
  - ancrer les animations dans les réalités locales, intégrer dans les animations les spécificités du territoire du vallon de l'Yzeron ;
- montrer et partager la richesse du patrimoine local :
  - mettre en évidence la gestion de la qualité environnementale du territoire à travers ses espaces naturels et ses paysages ;
  - permettre une appropriation de ce patrimoine ;
- impliquer les enfants et la population locale dans la démarche de préservation :
  - rendre les enfants et le public acteurs lors des animations (interactivité...)

À titre indicatif, les thèmes d'animation devront découler des grands domaines suivants:

- Milieux naturels
- Animaux
- Végétaux
- Eau
- L'homme et la nature
- La nature et les sens
- Le patrimoine naturel local
- etc.

### **Lien avec le territoire du projet Nature Yzeron Aval :**

Les animations sont basées sur la découverte du site. Le lien avec le territoire du Projet Nature Yzeron Aval est placé au cœur des animations. Plusieurs sites remarquables situés sur le territoire du Projet Nature peuvent faire l'objet de travaux sur le terrain, et plus particulièrement :

- l'aqueduc de Beaunant (histoire et hydraulique)
- la rivière Yzeron et ses berges (faune, hydraulique, risques)
- le vallon des Sources et le ruisseau des Razes (faune, flore, géologie, histoire de la paysannerie, origine des sources)
- la Gravière/Cuzieu (types de futaie, histoire de la paysannerie, géologie, topographie)
- la Poncetièrre (ru, prairies et bois, faune et flore)
- la Bachasse (bassins, types de futaie, ornithologie)
- le bois de Taffignon (bois, faune et flore)
- les Balmes des Fontanières
- la Bonne Maison (roseraie remarquable)
- le Jardin des Fontanières
- le Parc Naturel de l'Yzeron (bois, prairie, rivière)
- le Parc Chabrières (bois, prairie, plantations)
- Les points de vue (co-visibilité entre les différentes balmes, vues sur Lyon, sur les Monts, etc).

### **3 – PUBLIC CONCERNÉ ET MODALITÉS GÉNÉRALES D'ACCOMPAGNEMENT**

Les animations viseront particulièrement :

- le public scolaire élémentaire, de la maternelle au cycle 3
- le public scolaire du secondaire (collèges)
- le public des établissements spécialisés
- les enfants et adolescents fréquentant les structures de loisirs portées par les communes, associations locales (centres sociaux, etc...), ainsi que le Conseil Municipal des Enfants
- le Grand public lors de manifestations municipales

Pour le public scolaire, les interventions devront être élaborées en lien étroit avec le référentiel scolaire. Dans leur phase de préparation, elles seront construites avec les enseignants mobilisés afin d'assurer une bonne complémentarité avec leur projet de classe et le déroulé des apprentissages.

Pour les écoles primaires, les enseignants intéressés formuleront leur projet dans le cadre du dossier unique de projet d'action partenariale défini par l'Éducation nationale.

Le programme pédagogique pourra être animé par une ou plusieurs associations auprès d'un ou plusieurs publics bénéficiaires : chaque association sera libre de présenter un ou plusieurs projets en fonction du ou des thèmes choisis et pour le ou les publics de son choix. Les propositions d'interventions devront privilégier les sorties de terrain.

Afin de faciliter le choix des animations par les écoles et les différentes structures, d'obtenir un taux important d'inscriptions autant en amont que possible, un forum est organisé chaque année, au printemps, pour l'année scolaire n+1. Organisé dans l'une des 3 communes du Projet Nature, il se déroulera aux environs de la deuxième quinzaine de mars 2020 : la ou les associations lauréates y participeront et présenteront à cette occasion le catalogue de leurs animations.

### **4 – FINANCEMENT ET SUIVI**

Le montant annuel maximum de l'enveloppe disponible sera défini par la Métropole de Lyon, financeur du Projet Nature Yzeron Aval. Il sera éventuellement réparti si plusieurs associations sont retenues par le maître d'ouvrage. À titre indicatif, pour les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020, le montant maximum était respectivement de 21 000 € et 25 000€, réparti sur 7 associations.

Il inclut :

- la préparation du programme en relation avec les partenaires
- les rencontres avec les enseignants
- les séances d'animation
- les coûts éventuels liés aux déplacements (pour les animations et les réunions de travail)
- la restitution de l'action (sous une forme à définir)
- les fournitures et le matériel (sous réserve de validation de la Ville)

Le montant de l'animation est défini à hauteur de 250 € par séance d'une demi-journée. Ce montant est déterminé pour les trois années de l'appel à projet. Il comprend :

- les temps de préparation ;
- les séances d'animation ;
- les temps d'évaluation.

Par ailleurs, un montant de 250 € sera attribué aux partenaires pour leur participation au forum de lancement pour les interventions en milieu scolaire.

Pour toute séance réalisée un dimanche ou un jour férié, le montant de l'animation est défini à hauteur de 300 € par séance d'une demi-journée.

Durant chaque année scolaire, un suivi global devra indiquer notamment le nombre, la forme et la durée de chacune des animations, les thématiques abordées, la provenance et la tranche d'âge du public bénéficiaire.

Plusieurs rencontres seront à prévoir chaque année entre la ou les associations retenues et les partenaires du Projet Nature : réunions de lancement, points d'étape, bilans.

Les associations pourront demander à la Ville de prendre en charge le matériel nécessaire à la production

d'actions concrètes et à la valorisation du travail (achat de fournitures par exemple). **La Ville se réserve le droit de valider ou non ces demandes.**

Les modalités de versement seront définies dans une convention annuelle signée entre la Ville et les associations retenues.

## **5 - DURÉE DU PROJET**

Le projet sera développé sur une durée de 3 années scolaires (durée de la maîtrise d'ouvrage de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon), soit de septembre à juillet, comprenant les années scolaires suivantes : 2020-2021, 2021-2022, et 2022-2023.

## **6 - PROCÉDURE**

Cet appel à projet fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Les dossiers de candidature devront être déposés avant **le 10 janvier 2020 à 12 h**. Ils comprendront :

- lettre de candidature signée par le président de l'organisme porteur de projet
- un descriptif technique du projet, sous forme synthétique (2 pages maximum), précisant les thématiques abordées et les publics choisis, accompagné d'un calendrier prévisionnel de réalisation,
- le dernier bilan d'activité de l'association permettant notamment d'apprécier ses références,
- des éléments d'information sur la structure : dernier compte de résultat, budget prévisionnel, liste des dirigeants ou membres du conseil d'administration, situation au regard de la TVA pour l'année en cours
- un RIB.

Les dossiers doivent être adressés à :

**Emilie ALAUX- Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon – Direction générale des services  
Hôtel de Ville – 10, rue DESHAY – 69110 SAINTE FOY LES LYON**

Les projets des candidats seront examinés et sélectionnés par le comité de pilotage du Projet Nature. Les candidats pourront être amenés à exposer oralement leur proposition ou à répondre à des questions du comité de pilotage lors d'un rendez-vous organisé en Mairie de Sainte-Foy-lès-Lyon.

## **7- CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS :**

Les projets devront :

- être présentés par des associations de connaissance et/ou d'éducation à l'environnement ou d'éducation populaire
- tenir compte des spécificités du territoire : les animations devront être en lien avec le terrain environnant du Projet Nature

## **8- CRITÈRES D'APPRÉCIATION DE LA QUALITÉ DES PROJETS**

Les dossiers de candidature seront instruits et sélectionnés par une commission composée d'élus et de techniciens de Sainte-Foy-lès-Lyon, La Mulatière, Oullins et de la Métropole de Lyon sur les critères suivants :

- Acteurs : qualification et expérience des animateurs et de la structure ;
- Contenu de l'action : étude préalable des besoins et des attentes, approche et progression pédagogique, adaptation des animations au public et outils utilisés ;
- Outils de suivi et d'évaluation du programme.

Après sélection des candidats, l'attribution de la subvention est soumise à la signature par les partenaires d'une convention annuelle définissant les objectifs ainsi que l'ensemble des modalités de mise en œuvre.

Pour tout complément d'information concernant l'appel à projets, merci de bien vouloir contacter :

**Emilie ALAUX - Responsable de projets à la mairie de Sainte-Foy-lès-Lyon  
Mail : [emilie.alaux@ville-saintefoyleslyon.fr](mailto:emilie.alaux@ville-saintefoyleslyon.fr)**